





VILLE DE HUESCA

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TARBES ET LA VILLE DE HUESCA RELATIVE A LA RÉALISATION DU **SÉJOUR INTERAVENTURE 2019**

Entre d'une part M. Luis FELIPE SERATE, Maire de Huesca

Et d'autre part M. Gérard TRÉMÈGE, Maire de Tarbes

## CONSIDÉRANT :

- que dans le cadre du jumelage entre les deux villes a été organisé, conjointement par celles-ci depuis 2004, un séjour bilingue mixte Interaventure qui se déroule chaque année, tantôt à Huesca, tantôt à Tarbes ;
- que l'édition 2019 de cette initiative a lieu du 6 au 13 juillet 2019 à Huesca ;

## DÉCIDE :

- d'organiser ensemble le séjour Interaventure 2019 ;
- de partager par moitié les dépenses découlant de l'organisation de ce séjour : activités, hébergement, transports dans le cadre des visites. Sont exclus les frais de déplacement de Huesca à Tarbes qui, comme tous les ans, resteront à la charge de la ville d'où partent les jeunes ainsi que ceux relatifs à la communication qui seront pris en compte par chaque commune.

La ville hôte : Tarbes s'engage à acquitter les factures relatives à cette opération et à demander à la mairie reçue : Huesca une participation financière à hauteur de 50 % du coût total.

Pour le Maire de Tarbes



Gérard TRÉMÈGE

r le Maire de Huesca

uis FELIPE SERATE

